

Sommaire

Page 1

Editorial

✦ *Les hommes changent, les exigences demeurent*

Page 2

✦ Campagne transition énergétique :

Les déplacements, fer de lance de la transition

Page 3

✦ Brèves

Page 4

✦ Agenda 21 Val d'Orge :

Un plan climat complet mais peu ambitieux dans son volet « transports »

Page 5

✦ Règlementation :

Du nouveau pour les cyclistes... et les piétons

Page 6

✦ Vie locale :

Stationnement dans le centre-ville à Brétigny

ADEMUB

Association loi de 1901 déclarée le 14/04/1992 et agréée au titre de l'article L.121-8 du Code de l'urbanisme et de l'article L.141-1 du Code de l'environnement (arrêté préfectoral n° 2002-PREF.DCL/0366 du 19 novembre 2002)

Editorial

Les hommes changent, les exigences demeurent

A Brétigny, une page de l'histoire locale est tournée, avec l'élection d'une nouvelle équipe municipale. Le contexte national a très certainement joué en défaveur de l'ancien maire. Cependant, comme l'ont constaté certains commentateurs dans la presse, la question de l'environnement est devenue un critère de décision des électeurs pour les scrutins locaux.

A Brétigny, on a trop construit, trop vite, transformant les quartiers de la gare, du Bois Badeau et le centre-ville en chantier permanent. Il ne suffit pas de dénommer un grand ensemble *éco-quartier* pour donner le sentiment que la qualité de vie s'améliore. Et, dans sa campagne, le candidat Méary a su capter ce que ressentaient nombre de Brétignolais et que nous avons exprimé régulièrement. Malheureusement cette prise de conscience vient tard. Même si le nouveau maire a exprimé de sérieuses critiques sur la politique urbaine de son prédécesseur, les programmes et les financements sont engagés et probablement irréversibles.

Il s'agit maintenant d'engager d'autres choix qui marqueront les 20 prochaines années, ce qui est l'horizon minimal du développement soutenable. Notre association l'a réaffirmé durant cette campagne, nous participerons à la concertation locale quel que soit le choix des électeurs, dans un esprit constructif, non partisan et en toute indépendance.

Aussi, nous n'avons aucune raison de douter que le nouveau maire se conformera à l'esprit de sa profession de foi dans laquelle il déclarait : « Je crois que Brétigny grandit à un rythme déraisonnable. Nous construisons trop de logements, trop vite (...) on ne peut pas parler de développement durable dans ces conditions. Je crois qu'il est urgent de **rebâtir un nouveau rapport, libéré de toute méfiance entre municipalité et associations, notamment pour la réflexion sur l'environnement et sur notre cadre de vie.** »

C'est pourquoi nous avons très rapidement demandé un rendez-vous auprès du maire et nous espérons le rencontrer avant l'été.

Dans un courrier du 18 mars, en réponse à nos questions aux candidats, Nicolas Méary exposait plusieurs points dont voici quelques morceaux choisis :

- « La mise en place d'un Agenda 21 au niveau communal fait partie de notre projet.(...) Je compte naturellement sur la participation active de l'ADEMUB. »,
- « Nous voulons prévoir le long terme en protégeant les zones agricoles. »,
- « Nous mettrons en place un Atelier local de l'urbanisme »,
- « (...) Revoir la concession pour la gestion de l'eau potable au moment du renouvellement avec deux objectifs majeurs : la tarification et la qualité de l'eau »,
- « Montrer l'exemple par un plan de réduction de la consommation énergétique des bâtiments communaux. »,
- « Limiter la pollution lumineuse. »,

(suite page 2)

(suite de la page 1)

- « Nous serons très vigilants sur le PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal), nous défendrons les intérêts des Brétignolais pour éviter que Brétigny ne soit la réserve foncière de l'Agglomération du Val d'Orge ».

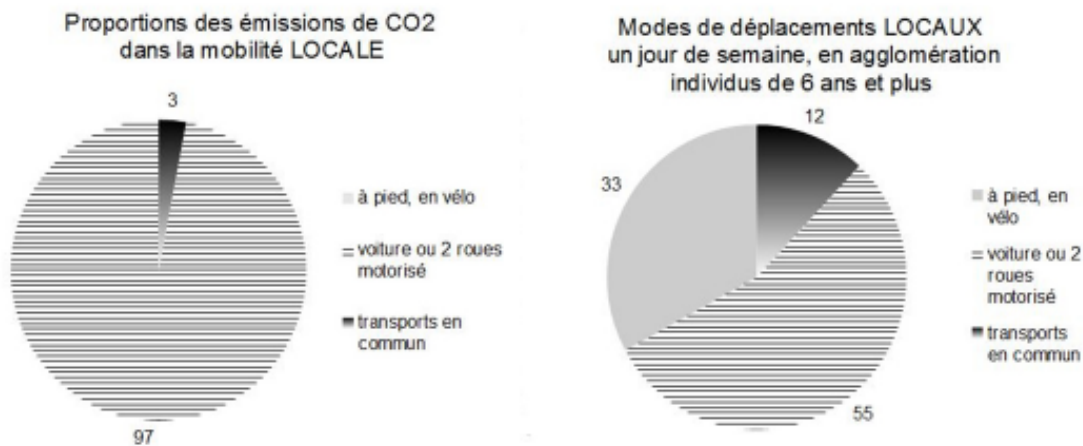
Nous interprétons qu'il validait, par ces déclarations, l'essentiel du PACTE ENVIRONNEMENTAL MUNICIPAL POUR L'ESSONNE que notre Fédération départementale, Essonne Nature Environnement (ENE) proposait. Mais la tâche sera lourde. Il faut sans tarder se mettre au travail et tenir compte de la durée

de mise en œuvre, notamment pour ce qui concerne **la transition énergétique**. Cela sera d'autant plus complexe que les missions concerneront simultanément plusieurs adjoints. La coordination des décisions peut être, dans ces conditions, une question critique.

Campagne transition énergétique

Les déplacements, fer de lance de la transition

L'ADEMUB poursuit sa campagne sur la transition énergétique en la consacrant, en 2014, au secteur déplacements et transports. Pourquoi ce choix ? Parce que les transports sont, en France comme dans le Val d'Orge, le premier émetteur de gaz à effet de serre (GES) et qu'ils posent un grave problème de pollution de l'air. Et aussi parce que les actions à entreprendre sont urgentes, nombreuses et à la portée de tous.



Les innovations technologiques apportées aux voitures et aux carburants n'ont pas permis de réduire les émissions de gaz à effet de serre parce que, parallèlement, la distance quotidienne parcourue par personne a tendance à augmenter (elle est passée de 17 à 25 km par jour en 25 ans). De plus, nous sommes de plus en plus nombreux. Au total, les émissions de CO₂ liées au transport s'accroissent. L'urgence consiste donc à réduire au plus vite et de manière importante la part des véhicules automobiles dans l'ensemble des déplacements, notamment dans nos villes où ils créent de nombreuses nuisances (pollution, encombrement) au détriment des autres modes de

déplacement que sont les transports collectifs et, surtout, les modes dits actifs ou circulations douces (piétons, cyclistes, rollers...). Et c'est bien dans notre vie quotidienne que doivent se porter nos efforts, puisque 70 % du CO₂ que nous émettons pour nous déplacer, nous les émettons dans nos déplacements locaux, donc de courte ou moyenne distance.. Et 96% de ces émissions locales sont celles de nos voitures.

Défendre les circulations douces et les transports collectifs, ne relève donc pas du « folklore écolo » : la place prise par l'automobile en France n'est ni raisonnable ni rationnelle.

2014, année de la «vélorution»

Certes, il existe divers moyens de réduire la part de l'automobile, comme le co-voiturage ou l'autopartage, dont nous sommes déjà fait l'écho (cf article Ademub Infos n°47). De même des efforts importants doivent être consacrés à améliorer la desserte de nos villes du Val d'Orge et les liaisons avec les villes environnantes par des transports collectifs propres. Mais, pour nous, l'essentiel, qui relève du quotidien et sur lequel nous avons facilement prise, doit porter sur la marche (courtes distances) et le vélo (moyennes distances).

C'est pourquoi nous avons consacré notre campagne 2014 au thème de la VELOURUTION,

(Suite de la page 2)



Av. Victor Hugo à Brétigny : A droite, il s'agit d'une bande cyclable !

car c'est en effet une véritable révolution qu'il faut entreprendre dans nos modes de déplacement.

La première étape de cette campagne peut commencer dès à présent. Dans un premier temps, il s'agit **de collecter des données sur les temps de déplacement dans Brétigny**, avec divers modes de déplacement (à pied, à vélo, en voiture, en bus). Vous pouvez participer vous-mêmes à cette opération de collecte de données sur un ou plusieurs itinéraires au choix, en précisant bien le mode de déplacement utilisé, les points de départ et d'arrivée et, bien entendu, le temps mis à parcourir cet itinéraire.

Exemple : « place Garcia Lorca => piscine, à pied, ...minutes. »

On attend les données ! Vous pouvez les envoyer à l'adresse suivante :

lysclairepeu.cp@gmail.com.

Nous publierons les résultats à l'automne à l'occasion du Forum des associations, le 13 septembre prochain.

La deuxième étape, temps fort de notre campagne, se déroulera à l'occasion de notre **semaine d'action du 5 au 11 octobre prochain**. Semaine d'action qui comportera plusieurs événements

(exposition, soirée ciné-débat autour du film « **Libres** » de J.P. Jaud à Ciné 220...). Elle se clôturera **le samedi 11 octobre par une « Vélorution »**, manifestation en centre-ville, en faveur des circulations douces : piétons, rollers, cyclistes, personnes à mobilité réduite. Tous sont invités à se joindre à nous pour défendre une circulation « apaisée » respectueuse de chacun et respectueuse de la qualité de vie collective.

Brèves

A noter sur vos agendas :

Samedi 28 juin 2014
Sortie Odonates

Si on vous parle d'un odonate, de qui ou de quoi parle-t-on ? Pour le savoir, venez à la sortie que l'Ademub organise avec le concours de spécialistes entomologistes de la SNPN (Société nationale de protection de la nature) le samedi 28 juin, dans le bois de Beaulieu à Brétigny-sur-Orge.

Le rendez-vous est fixé à 14h30 à côté du bison du Buffalo Grill à Maison Neuve.

Il faudra s'équiper de bonnes chaussures et d'une paire de jumelles. Nous ferons prochainement sur notre site une présentation plus détaillée de cette sortie. (Informations : 01 64 56 36 17 ou 01 60 84 19 10 ou 06 21 39 59 82)



Samedi 13 septembre 2014

Comme chaque année nous serons présents toute la journée pour vous rencontrer au **Forum des associations** à Maison Neuve. Vous pourrez notamment nous aider à compléter nos données sur les temps de parcours dans Brétigny-sur-Orge !

Un plan climat complet... mais peu ambitieux dans son volet transports

L'ADEMUB s'est procuré le document du Bureau d'Etudes AUXILIA missionné par la Communauté d'Agglomération du Val d'Orge (CAVO) pour réaliser son Plan Climat Energie Territorial (PCET). Ce document concerne le programme d'actions 2014-2018 après la présentation du Bilan Carbone® en 2013.

Le tableau ci-dessous présentant les émissions des gaz à effet de serre (GES), en 2012, de notre territoire, c'est-à-dire de tous les Valdorgiens, nous montre l'importance respective de chacun de nos secteurs d'activité. Nous y avons ajouté le nombre d'habitants du Val d'Orge et les émissions par habitant, omis dans le document.

hors saison ou des plats surgelés intégrant des ingrédients venant des quatre coins de la planète !

Le 3^{ème} poste (20,7%) représente le secteur résidentiel, individuel et collectif, dans l'ensemble mal isolé, car pour la moitié construit avant toute réglementation

Un plan d'actions

Pas moins de 41 «fiches-actions» détaillent ensuite les actions à entreprendre, avec des objectifs à atteindre (et des résultats estimés pour 23 d'entre elles).

Difficile de faire le bilan de ces fiches-actions, qui comportent cependant beaucoup - trop - de

Répartitions des émissions de la CAVO, en tonnes équivalent CO₂, résultats exprimés également par habitant sur la base de 128300 habitants pour 9 communes

Rang	Libellé	Teq CO ₂ par habitant	Teq CO ₂ territoire	% GES
1	Déplacement des personnes	1,910	245 000	26,5%
2	Alimentation	1,637	210 000	22,7%
3	Résidentiel (Chauffage, Eau Chaude)	1,489	191 000	20,7%
4	Transport (de) Marchandise	0,920	118 000	12,8%
5	Tertiaire	0,639	82 000	8,88%
6	Production Energie	0,286	36 700	3,97%
7	Industriels	0,133	17 000	1,84%
8	Déchets	0,111	14 300	1,55%
9	Construction et Voiries	0,062	8 000	0,87%
10	Agriculture	0,012	1 500	0,16%
	TOTAL	7,2	923 500	100%

70%

Les déplacements des personnes représentent le 1er poste avec 26,5% des émissions, les Valdorgiens utilisant leur voiture ou 2 roues motorisé pour aller travailler, mais aussi pour faire des courses, partir en week-end ou en vacances.

Le deuxième poste (22,7%) est l'alimentation, qui regroupe les émissions induites par les différents stades pour amener les produits alimentaires jusqu'à nos assiettes : transformation, emballage, transport, stockage, distribution. On y trouve aussi bien l'énergie dépensée pour fabriquer des produits laitiers majoritairement en France, que des fraises espagnoles

thermique contraignante et utilisant des énergies fossiles (fioul et gaz). En page 10 du rapport, un graphique prévoit une augmentation, estimée à 6%, des émissions entre 2012 et 2020, reposant essentiellement sur les « évolutions démographiques du territoire » (prix du foncier attractif). Espérons que cette augmentation démographique ne servira pas d'alibi pour nos élus pour justifier des objectifs non atteints...

Mais, plus que le volume global des émissions, ce sont surtout le volume par habitant et les écarts entre minimum et maximum, non abordés dans ce rapport, qui importent, car ils sont un bon indicateur de différences sociales.

recommandations pleines de bonnes intentions, mais irréalistes et inapplicables, soit par absence de lois contraignantes pour les entreprises, les particuliers ou les collectivités, soit pour raison économique (la capitulation gouvernementale sur le projet d'écotaxe en est un bon exemple).

Partant de ce constat, peu de choses risquent de changer. Ainsi, 80% des émissions de GES des déplacements des Valdorgiens sont liés à la voiture. Or, que propose-t-on ? Développer l'autopartage et le covoiturage (fiche n°19). Très bien. Mais aussi, pérenniser le Salon Régional du « Véhicule Propre » (fiche-action n° 17) pour faire la promotion des voitures électriques

pas forcément fabriquées en France et dont visiblement peu d'élus s'intéressent au bilan environnemental. Même électrique, la voiture restera une voiture. Elle ne résout ni le problème de pollution (fabrication des batteries, énergie à produire en partie par des centrales thermiques) ni celui de l'encombrement des villes. La fiche-action cherchant à valoriser les modes doux n'arrive qu'en 21^{ème} position (si l'on peut dire) et propose une réduction attendue de

seulement 5% des déplacements motorisés, objectif peu ambitieux ! On remarque d'ailleurs que le mot voiture et automobile apparaît 35 fois, vélo(s) 27 fois, et enfin pollution et marche 3 fois...

Notre analyse peut paraître critique. Mais les actions prévues répondent-elles aux enjeux ? Et, en matière de déplacements, la voiture automobile n'y joue-t-elle pas encore un rôle central ? Pour réduire significativement les émissions de

GES par le transport dans le Val d'Orge, les élus devront faire le choix courageux visant à faciliter grandement les déplacements actifs (piétons et cyclistes) sur les petites et moyennes distances. Faute de quoi, nous serons amenés à penser que par *développement durable* on entend *croissance qu'il faut faire durer*, même au détriment de l'environnement.

Règlementation

Du nouveau pour les cyclistes... et les piétons

Beaucoup reste à faire en France en faveur des cyclistes et des piétons. Les mesures annoncées récemment par le gouvernement devraient y contribuer. «Insuffisant», critiquent cependant les associations, surtout les piétons.

Début mars, le ministre des transports a présenté un plan d'action pour les «mobilités actives»(1). Cette première vague de mesures n'en est encore pour l'essentiel qu'au niveau des intentions. Celles-ci devront être suivies d'actions précises fixées dans le code de la route, le code de l'urbanisme, la loi sur la transition énergétique et diverses réglementations. S'y ajouteront un certain nombre d'initiatives diverses à plusieurs niveaux. En voici l'essentiel :

- Réserver des **places pour les cyclistes et leur vélo dans les trains** à réservation obligatoire, et embarquer les vélos dans tous les trains Intercités.
- Faire un diagnostic des conditions de stationnement, d'accès et de cheminement des piétons et cyclistes dans les gares et leurs alentours.
- Créer, **dans chaque gare, des places de stationnement sécurisées pour vélos** à l'horizon 2020.
- Porter à **135 euros (45 actuellement) l'amende pour stationnement sur trottoir ou bande cyclable.**
- **Arrêter le stationnement à 5,50 m en amont d'un passage piéton** avec possibilité d'aménager un stationnement pour deux-roues (vélos ?) sur cet espace.
- Étendre les **zones de circulation apaisée** (aire piétonne, zone de rencontre, zone 30).



ICI, rue des Halliers à Brétigny. Le feu est rouge mais les vélos peuvent passer si la voie est libre

- **Limiter la vitesse** en cohérence avec les configurations et les usages des voies.
- Généraliser les **doubles-sens cyclables** dans les rues à vitesse limitée à 30km/h (et pas seulement les zones 30).
- **Déroger à l'obligation de rouler sur le bord droit** de la chaussée pour permettre aux cyclistes d'éviter les obstacles et les dépassements dangereux.
- **Autoriser les automobilistes** à chevaucher les lignes continues pour dépasser un vélo.
- **Étendre les «cédez-le-passage» cyclistes aux feux** situés hors intersection et, en intersection, à gauche pour les voies à sens unique.

- Définir les conditions de circulation des engins de déplacement personnel (motorisés ou non) et de partage des espaces publics, et proposer une **définition du trottoir.**

- Former les conducteurs de poids lourds et les enfants à une meilleure cohabitation entre usagers. Étudier les possibilités de **rendre obligatoires les dispositifs d'alerte des conducteurs de poids lourds.**

- Expérimenter, dès 2014, **l'indemnité kilométrique vélo** (25 ct/km) auprès d'entreprises volontaires pour tester l'effet incitatif.

- Publier l'arrêté pour la mise en place, à partir de janvier 2015, de **parcs de stationnement vélo dans les immeubles de bureaux.**

- Contrats de plan Etat-Région : prendre en compte les demandes de **financement de véloroutes et de voies vertes.**

- Faciliter **l'apprentissage du vélo à l'école.** Obligation de mettre en place une **vélo-école dans les agglomérations de + 100.000 habitants**, et soutenir la **professionnalisation des éducateurs-vélo.**

Ce n'est pas encore la «**vélorution**», mais ça va venir. En tout cas, nous allons nous y employer à Brétigny et dans le Val d'Orge

(1) C'est le terme désormais utilisé pour désigner les circulations douces.

Stationnements dans le centre-ville à Brétigny

Certaines réalités brétignolaises se passent (provisoirement) de commentaires. Les photos ci-dessous, prises au hasard de nos rues, se suffisent à elles-mêmes. Combien de fois avons-nous entendu : « les Brétignolais motorisés ne rencontrent aucun souci de stationnement... ». Par l'image, la preuve en est faite !

Les piétons et les cyclistes en auraient, eux, des soucis ? Qu'ils prennent leur voiture !
Et l'arrivée prochaine de 7 000 habitants supplémentaires va sûrement arranger les choses...



BULLETIN D'ADHÉSION POUR 2014

Tarifs actuels de cotisation annuelle :

Simple **15 euros** - couple **22 euros** - petit budget : **8 euros** - Soutien : **35 euros** (un reçu sera envoyé pour permettre la déduction fiscale accordée aux adhérents des associations de défense de l'environnement)

ADEMUB - Président : Dominique Deboise - Siège : 96 rue du Docteur Babin - 91220 Brétigny-sur-Orge
Trésorier : Hubert ANQUETIN, 30 rue de l'Orge - 91220 Brétigny-sur-Orge

NOM : **Prénom :**

Adresse :

Courriel : **Tél :**

J'adhère (ou renouvelle mon adhésion) à l'ADEMUB pour 2014. Ci-joint ma cotisation de Euros

(le chèque à l'ordre de l'ADEMUB doit être envoyé à Hubert ANQUETIN, trésorier).

Pour toute information, consulter le site www.ademub.asso.fr ou téléphoner
au 01 64 56 36 17 ou au 01 60 84 19 10